

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_26/05/2
Séance du 26 Mai 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gilles Colliard, Stéphane Vesin (excusés), Edouard Betemps.

Procurations : Gilles Colliard à Emilien Abgrall, Stéphane Vesin à Dorothée Arrandel
M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

3. Domaine et patrimoine – 3.2. Aliénations

Echange de terrains avec Monsieur Jean-Marc Servoz aux lieuxdits Langin et les Paux Points

Monsieur le Maire expose qu'en vue d'une extension future de l'école publique les Clarines il conviendrait de procéder à un échange avec Monsieur Jean-Marc Servoz d'un terrain contiguë avec l'école publique contre un terrain proche de l'entreprise de Monsieur Jean-Marc Servoz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de céder à Monsieur Jean-Marc Servoz 1.071m² et 54m² à prendre dans la parcelle cadastrée à la section D sous le numéro 2599 (17a 77ca) ainsi que 286m², 58 m² et 4m² à prendre sur le domaine privé de la commune non cadastré correspondant à l'ancien lit de l'Ugine afin de régulariser cette partie déjà occupée par l'entreprise de Monsieur Jean-Marc Servoz lieudit Langin d'une contenance totale de 1.473 m² figurant sous teinte verte sur le plan qui demeurera annexé à la présente délibération et de recevoir en échange les parcelles cadastrées à la section C sous les n° 1681 (7a 37ca) et 13 (7a 36ca) lieudit Les Paux Points d'une contenance totale de 1.473m². Etant ici précisé que cet échange se fait sans soulte et que la valeur de chacune des parcelles est estimée à 4.419 euros (3 €/m²)

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener cette affaire à son terme et notamment signer toutes les pièces nécessaires à sa conclusion

Sollicite l'exonération des droits d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du code général des impôts

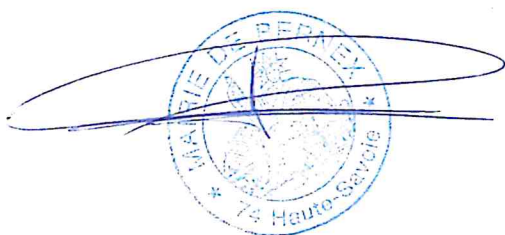
Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal 2026

Précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune de Bernex.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves Guegan



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Yves Guegan.

Certifié exécutoire
Télétransmis en sous-préfecture le 27/05/2026
Mise en ligne sur le site internet de la commune le 27/05/2026

